



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

02 FEV. 2021

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Composition du Comité Scientifique	N° 07/21	28 janvier 2021

Fait à Istres le 02 FEV. 2021

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

Sous-Préfecture d'Istres
(Tampon-datueur de la Sous-Préfecture)

02 FEV. 2021

Courrier arrivé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 07/21

Objet de la délibération : Composition du Comité Scientifique

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, M. Philippe GINOUX, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Louis LESCOT, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

Mme Marylène BONFILLON à M. Didier KHELFA
M. Jean-Pierre FRICKER à M. Pierre RAVIOL
M. Henri PONS à Mme Marie-France SOURD
M. Olivier MICHEL à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents : 20 Procurations : 4 Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24
--

Secrétaire de séance : M. Didier REAULT

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU la délibération N° 29/19 du 19 décembre 2019 portant sur la création d'un comité scientifique au SYMCRAU,

CONSIDERANT qu'il convient d'en désigner les membres,

Le SYMCRAU, établissement public de gestion de la nappe de la Crau, s'engage au cours des années sur des missions d'expertises de plus en plus affirmées, à la demande de ses membres, des acteurs du territoire ou des services de l'Etat. Les actions du SYMCRAU influencent ainsi significativement les politiques publiques et imposent des contraintes environnementales garantissant le développement durable du territoire vis-à-vis de sa ressource. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de confirmer et renforcer le crédit scientifique et la rigueur des avis et conclusions rendus par le SYMCRAU dans l'exercice de ses missions.

Pour répondre au mieux aux objectifs de ce conseil scientifique, il convient que les domaines de compétences des membres du conseil recoupent le champ d'actions du SYMCRAU. D'autre part, il est favorable que les membres aient un attachement personnel ou un intérêt professionnel particulier vis-à-vis du territoire. Les sujets abordés relèveront principalement de la gestion technique des eaux souterraines et les enjeux associés (changements climatiques, usages socio-économiques, services écosystémiques,) et toucheront également les problématiques de gouvernance de l'eau (réglementation, organisation et stratégie). Les interfaces avec d'autres disciplines scientifiques seront également abordées, comme avec l'écologie des milieux, la pédologie, l'hydraulique, l'hydrologie, les changements climatiques et l'agronomie.

De plus, le conseil scientifique sera vigilant à la cohérence globale de ses analyses et propositions à l'échelle du système Durance-Verdon et en particulier sur les territoires Crau-Durance-Berre. Pour cela, des réunions entre les conseils scientifiques du SMAVD, du GIPREB et du SYMCRAU pourront avoir lieu à la demande des membres des différents conseils scientifiques et/ou des différents syndicats.

Afin de faciliter l'appropriation des thématiques et soutenir l'intérêt des membres, il est privilégié des scientifiques encore actifs en Crau dans les domaines de la Recherche ou des personnalités scientifiques ayant œuvrées significativement dans ce secteur. Enfin, il est recherché un certain équilibre entre les différents organismes de recherche afin de ne pas privilégier certaines « écoles » par rapport à d'autres.

Les membres permanents sont bénévoles et renouvelés à chaque nouvelle mandature du comité syndical.

Sur la base de ces principes, le comité scientifique est composé de membres permanents désignés par la présente délibération auxquels peuvent s'ajouter des invités ressources sur des points particuliers.

Le conseil scientifique sera consulté au moins 1 fois par an sur convocation du SYMCRAU, suivant deux modes de consultation, à savoir dématérialisée sur un sujet précis soutenu par un rapport préalable, et en présentiel pour faire le point sur les grands projets du SYMCRAU et les évolutions réglementaires et institutionnelles dans lesquelles il évolue. Une synthèse des questions et des réponses sera présentée en Conseil syndical.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la composition suivante du Comité scientifique :

Nom	Fonction	Spécialités	Structure
Fabienne TROLARD	Directrice de Recherche	Evolution des ressources sols et eaux	UMR EMMAH
André CHANZY	Directeur de recherche	Modélisation des agro-hydrosystèmes sous changements globaux	
Anne-Laure COGNARD-PLANCQ	Maitre de conférences	Hydrologie, étude des flux d'eau de la surface à l'aquifère	
Bernard BARRAQUE	Directeur de recherche	Prospective et gestion des ressources en eau	CNRS AgroParisTech
Marielle MONTGINOULE	Directrice de recherche	Economie et gouvernance de l'eau	UMR G-EAU
Gilles BELAUD	Professeur	Eau et agriculture	
Brice AUVET	Chercheur post-doc	Géographie de la gouvernance de l'eau	
Pierre SERAPHIN	Chercheur post-doc	Modélisation eaux souterraines et flux de chaleur	IRD – CEREG
Patrick GILLAS	Directeur du programme de recherche	Ecologie des zones humides	Fondation Tour du Valat
Patrick HOHENER	Professeur	Dépollution des sols et aquifères	Université Aix Marseille/laboratoire chimie environnement
Alain DUPUY	Professeur	Hydrodynamique souterraine et transfert dans les systèmes aquifères	ENSEGID (directeur)
Roger MOUSSA	Directeur de recherche	Modélisation hydrologique spatialisée	INRAE, laboratoire LISAH
Olivier BOUR	Professeur	Hydrogéologie, transfert de fluide	Géosciences Rennes

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.